

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 329

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais qui sont ces enfants, d'où viennent-ils et quels délits les amènent le plus souvent devant le tribunal?

Les délits plus fréquents sont le vol et le vagabondage. La mère en est souvent la cause et l'enfant ne nie pas son acte, ne s'en excuse pas. Il dit: « J'ai pris, car j'avais faim! » Le vol causé par le désir de posséder un objet déterminé est plus fréquent. L'instinct de la possession, puissant chez les adultes, n'est pas contrôlé chez les enfants par la raison, la volonté. Les étalages des magasins sont pour eux un vrai supplice de Tantale, et, après avoir volé l'argent qui leur fut confié par leur patron ou leurs parents pour une emplette, ils achètent la poupée ou le canif, la plume-réservoir, le ballon, le sac ou la montre qui excitait leur convoitise et, par crainte d'un châtement, ne retournent plus chez eux et tombent dans le vagabondage.

Le croirait-on? Le moyen le plus efficace pour protéger l'enfant contre ces délits dont les suites peuvent être graves c'est de lui donner régulièrement une petite somme dont il aura le libre emploi. Il acquiert très vite le sens de sa responsabilité, de sa dignité, de sa valeur personnelles; il sait qu'il pourra un jour, en économisant, en administrant son trésor, posséder l'objet désiré — et peut-être de pouvoir déjà le posséder en esprit modèrera sa convoitise. Mme Grabinska a vu des enfants promettre avec joie de ne plus voler et tenir leur promesse du jour où leur mère leur a donné, régulièrement, pour leurs menues dépenses, 20 centimes par semaine.

Ils volent et n'ont pas la conscience du vol. « Je n'ai pas volé, disent-ils, mais j'ai pris. » Car la conscience de la propriété privée s'éveille tard dans certains esprits. Ainsi la jeune bonne « emprunte » les vêtements de sa maîtresse et pendant plusieurs jours ne rentrant pas à la maison, s'étonne qu'on l'arrête et l'accuse de vol. Au fond de son cœur elle est innocente puisqu'elle n'a jamais eu l'intention de voler.

Un type de vol fréquent, universel, c'est le vol causé par le goût des impressions romanesques. Ce qui intéresse l'enfant, ce n'est pas ce qu'il a pris, c'est l'événement en lui-même, ce sont les délicieuses émotions qui l'accompagnent. Plus la conquête d'un objet, même inutile, est difficile, plus les plaisirs du vol sont puissants. Les dangers réels, les luttes difficiles exercent un attrait parfois invincible sur les enfants des villes auxquels le cinéma, les livres de voyages, les aventures extraordinaires ont donné le goût du risque, de l'imprévu, du merveilleux. C'est une forme du sport; c'est le vol pour le vol, comme il existe l'art pour l'art.

Quand des enfants riches creusent un tunnel pour voler du charbon dans une cave, quand ils s'emparent de pigeons dans un pigeonnier élevé, de fruits, de fleurs, dans un jardin surveillé par des chiens terribles et des gardiens redoutables, ce qui leur plaît, c'est l'aventure, c'est le libre exercice de leur intelligence, de leur audace, c'est d'avoir accompli une action difficile et de se distinguer entre tous.

Aussi le vol « pour pouvoir voyager » est celui auquel les jeunes garçons succombent le plus facilement. « Jusqu'où voulais-tu donc aller? » leur demande Mme Grabinska. La réponse, presque toujours est celle-ci: « Jusqu'à Dantzig!... Jusqu'à la mer! » Sur dix

garçons polonais, nous confie-t-elle, cinq veulent être marins... et découvrir la sixième partie du monde!»

Ils n'ont pas cru qu'ils « volaient » l'argent de leur voyage dans le placard ou leurs parents cachaient leurs économies. Ils n'ont pas pensé qu'ils « volaient » une bicyclette en « l'empruntant » au vélodrome pour s'en servir une demi-heure pendant laquelle ils comptaient découvrir les merveilles du monde. Ils avaient la ferme intention de « rapporter la bicyclette à leur retour de voyage ». Mais, à bicyclette, on va si vite et si loin et les heures coulent avec une rapidité si fantastique que la nuit arrive, qu'on n'ose plus revenir à la maison et qu'on vend la bécane pour avoir de l'argent. Ainsi l'on devient voleur et vagabond pour avoir trop aimé les livres et le cinéma peut-être « éducatif ».

Il y a aussi les amitiés néfastes, l'entraînement au mal par des camarades plus âgés et déjà corrompus. Il y a les plaisirs nocturnes les joies défendues qui éloignent les enfants du foyer paternel. ... Ceci est la part des garçons; mais il y a la part des filles. Ce ne sont pas les beautés de la campagne qu'elles veulent découvrir, ni la mer infinie; ce sont les merveilles des villes.

Si le désir qui chasse les fillettes de leur maison n'a pas une cause morbide, c'est, pour les paysannes, l'espoir que dans les villes un avenir splendide les attend. Ces pauvrettes sont souvent la proie des « trafiquants des blanches » ou deviennent des bonnes misérablement payées, ou sont vicieuses de « fiancés » qui en font des voleuses — ou quelque chose de pire...

Cependant le vagabondage, et le vol qui, nécessairement, l'accompagne, a aussi d'autres causes, par exemple les mauvais traitements; la vie intolérable chez des parents brutaux, imbéciles ou canailles. Je dirai bientôt comment et pourquoi. L. F.

De-ci, De-là...

La Journée des femmes bernoises.

Grand succès pour cette « Journée » qui a réuni le 21 mars dernier de nombreuses participantes dans la salle du Grand Conseil sous la présidence de Mme Waltherdt-Bertsch, remplaçant Mlle Rosa Neuenschwander, malheureusement malade. La présidente, dans son discours d'ouverture, a notamment signalé la création du nouveau Secrétariat féminin bernois, que la Saffa a rendu possible en attribuant à la Fédération des Sociétés féminines bernoises une somme de 50.000 francs en souvenir des services rendus par elle à l'Exposition. Ce Secrétariat situé place de la Gare, 7, fonctionne depuis le début de l'année à la satisfaction générale.

Puis Mlle Grutter a exposé les nouveaux statuts de la Fédération rendus nécessaires par son extension bien en dehors des limites de la ville, et dans tout le canton. Celui-ci est divisé en six districts, dont chacun sera représenté par une déléguée au

Pour une jeune fille robuste et de bonne santé, ce travail de mécanicienne n'est pas malsain, bien que les poussières dues au polissage, et les vapeurs d'acide sulfurique provenant de la vulcanisation ou du décapage des métaux fassent courir certains risques. De plus, le gaz qui brûle continuellement, le soudage, les émanations d'acide chlorhydrique employé pour travailler l'or (et qui proviennent de récipients non fermés) peuvent vicier rapidement l'atmosphère. Aussi, des jeunes filles à la poitrine délicate ne doivent-elles pas choisir ce métier. On peut aussi courir des risques d'infection en réparant des pièces de prothèse usagées, danger qui peut cependant être écarté par des mesures personnelles de précaution. Le travail se fera soit assise, soit penchée, soit debout; il est assez fatiguant pour les yeux.

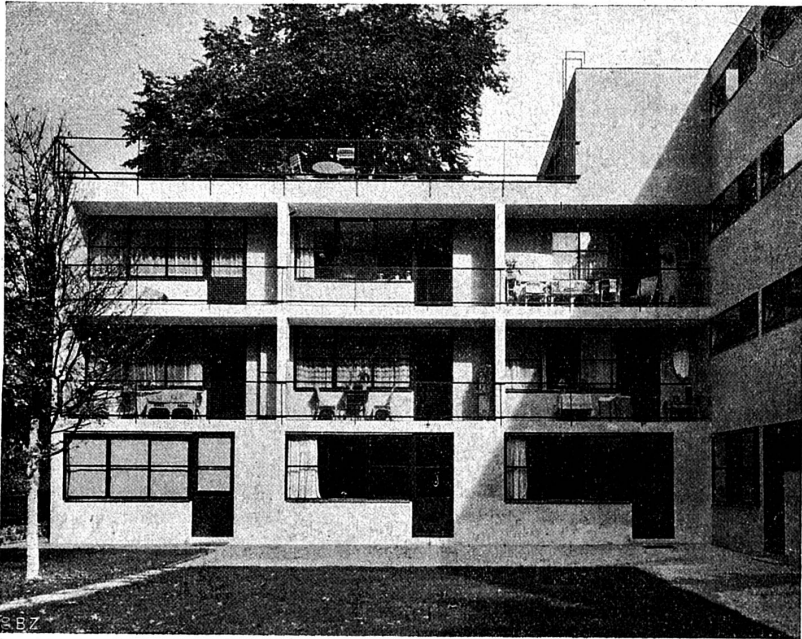
La durée du travail est de 8 à 9 heures par jour, la plupart du temps de 8 h. à midi et de 13 h. 30 à 18 h. avec des heures supplémentaires à l'occasion (ceci suivant la clientèle et au moment des jours fériés et des vacances), qui ne sont pas en général payées à part. Il est accordé une après-midi libre par semaine; et par année, de 2 à 3 semaines de vacances, suivant le nombre des années de service.

APTITUDES PROFESSIONNELLES: Le métier de mécanicienne demande une bonne santé, des organes respiratoires sains et une très bonne vision, qui peut du reste être obtenue au moyen de lunettes appropriées. Un épiderme résistant est nécessaire car les mains sont souvent en contact avec l'eau, le savon et des produits chimiques variés. La moiteur des mains est à éviter. La méca-

niennne doit être très adroite et très minutieuse, car il s'agit là d'un travail de précision qui exige la plus grande dextérité et une complète souplesse des mains. En outre elle doit être consciencieuse, patiente, persévérante, et d'une probité absolue. Un sens aigu des couleurs et des formes lui est indispensable. Il est aussi utile à la mécanicienne qui aide au cabinet d'opération d'avoir de l'aisance et du savoir faire.

APPRENTISSAGE: La future mécanicienne doit avoir fait au moins 3 ans d'études secondaires et avoir ainsi acquis quelques notions utiles de physique, de chimie, et d'anatomie. La connaissance des langues n'est pas nécessaire, mais peut être demandée lorsque la mécanicienne est en même temps demoiselle de réception et aide au cabinet dentaire. L'apprentissage commence tout de suite après la dernière année d'école, soit vers 15 ou 16 ans. Il dure 3 ans y compris les 6 semaines d'essai (4 ans dans le canton de Vaud). L'élève suit aussi des cours complémentaires professionnels, à la fin desquels elle passe un examen de fin d'apprentissage.

La Société suisse des mécaniciens-dentistes et la Société odontologique suisse ont élaboré un programme spécial stipulant les conditions à remplir par ceux qui désirent entreprendre ces études. L'apprentissage peut être fait chez un dentiste ou dans un laboratoire de prothèse dentaire; les conditions sont les mêmes dans les deux cas. Les « Conditions générales pour l'apprentissage du mécanicien-dentiste » prévoient que « dans chaque atelier où se trouve un apprenti, il doit y avoir, à défaut du dentiste lui-même, un mécanicien diplômé ». Donc lorsque l'apprentissage se fait chez



Cliché Baugesellschaft, Zurich.

„Zum neuen Singer“ : la façade sur le jardin



La maison „Zum neuen Singer“ a été édifée par la Frauenzentrale de Bâle, qui s'est inspirée ici de l'exemple donné à Zurich par la construction du Lettenhof, dont il a été question en son temps dans nos colonnes. (On vient d'ailleurs d'édifier à Zurich une nouvelle construction pour femmes professionnellement occupées, due toujours à l'architecte de la Saffa, Mlle Lux Guyer). „Zum neuen Singer“ comprend 4 logements d'une pièce, 15 de 3 pièces, et 3 de 4 pièces, le tout avec salle à manger commune, bureau, cuisine centrale, buanderie, séchoir, logements pour personnel. Chacun de ces minuscules appartements contient en outre une chambre de bain, une cuisine-laboratoire, et s'ouvre sur un balcon ou une terrasse.



Comité central. Le plus réel désir d'entente n'a cessé de se manifester au cours de la discussion, et les statuts ont été adoptés à une très forte majorité à la fin de la séance de la matinée.

L'après-midi, les assistantes ont entendu trois fort intéressantes conférences: l'une de M. Leuenberger de l'Office des Tutelles de la ville de Berne, sur la nouvelle loi instituant un Tribunal pour enfants dans le canton, loi qui va être prochainement soumise aux électeurs, et qui offre aux femmes de nombreuses occasions de coopération en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse. Puis, M^{lle} Grutter a donné des détails sur la loi sur l'élection des pasteurs entrée en vigueur le 1^{er} décembre dernier, et dont l'importance pourra être très grande pour les femmes suivant les décisions des paroisses. Enfin, M^{lle} Eugénie Dutoit a prononcé un appel pressant en faveur de la revision du régime de l'alcool, et de la votation du 6 avril.

Un « Neinsäger ».

Un journal bernois a relaté, à l'occasion de la votation du

un dentiste, on doit veiller à ce qu'il se fasse sous sa direction propre et sous celle d'un mécanicien diplômé, et que l'apprentie ait toute possibilité d'apprendre à fond à travailler le caoutchouc et les métaux. Dans ce métier plus que dans aucun autre, il est de toute importance d'avoir un chef d'atelier professionnellement qualifié et estimé. On ne saurait donc être trop prudent dans le choix de ce chef.

Pendant l'apprentissage, les travaux accessoires, comme par exemple la réception des clients, les travaux de bureau, doivent être limités au minimum, sinon il resterait trop peu de temps pour l'apprentissage professionnellement dit.

Le règlement d'apprentissage donne également des indications concernant la rétribution minimum de l'apprenti; elle est de 20 à 30 fr. par mois, à partir de la deuxième année d'apprentissage.

TRAITEMENT: Le traitement initial d'une mécanicienne débutante varie beaucoup suivant ses capacités: de 150 à 250 fr. par mois. Après un certain temps, une bonne mécanicienne touche en moyenne 250 à 350 fr. par mois, et après un stage prolongé dans la même place arrive à un maximum de 400 fr. Dans certains cas de très grande capacité elle peut encore toucher davantage.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES: Il y a dans la profession de mécanicien-dentiste un grand nombre d'employés de qualité moyenne ou même inférieure qui l'ont embrassée sans avoir les dispositions nécessaires. Pour ceux-ci, il y a très peu de chances d'avenir, d'autant plus que, ces dernières années, on a formé un trop grand nombre d'apprentis. Beaucoup de dentistes n'ont même plus de mécanicien à leur service, mais font exécuter leurs travaux dans des laboratoires de prothèse à façon bien outillés, où le travail peut être fait d'une manière plus rationnelle. Cependant il en est ici comme dans tous les métiers: des jeunes filles travailleuses, capables, et qui ont passé avec succès leurs examens de fin d'appren-

6 avril, ce propos qui ne manque pas de saveur d'un paysan lucernois: le bonhomme aurait déclaré catégoriquement qu'il voterait *non*, comme il votait d'ailleurs *non* par principe contre tout ce qui venait de Berne. « Et ça ne rate pas son effet, a-t-il ajouté avec complaisance, car depuis que je dis non à tout ce que l'on nous envoie de là-bas, mon étable marche dix fois mieux qu'auparavant!... »

Et l'un des motifs pour lequel certains hommes refusent aux femmes le droit de vote, c'est leur manque d'objectivité. Hélas!...

Féminisme international

(Suite et fin.)¹

IV. Les Etats-Généraux du Féminisme français.

Ce fut une idée lumineuse, due essentiellement à M^{me} Avril de Sainte-Croix, que celle de réunir ainsi en de vastes assises,

¹ Voir les deux précédents numéros du *Mouvement*.

tissage, trouveront presque toujours du travail. Etant donné les possibilités variées d'emplois indiquées plus haut pour la mécanicienne, celle-ci aura plus de chances que ses collègues masculins de trouver une situation.

S'il y a comparativement beaucoup de mécaniciennes-dentistes qui ne sont pas satisfaites de leur profession, ou même qui l'abandonnent complètement, cela provient principalement du fait qu'elles n'étaient pas qualifiées, ou qu'elles avaient une préparation insuffisante, et que, par conséquent, elles n'ont aucune chance d'avancement. Car, en général, la mécanicienne ne peut guère être indépendante, et dépendra toujours du dentiste ou du mécanicien après de qui elle s'est engagée. Il est vrai que toute mécanicienne pourrait s'établir à son compte et travailler « à façon » pour les dentistes, mais cette éventualité est très rare, vu le capital qu'elle exige.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ET BUREAU DE PLACEMENT.

Les mécaniciennes dentistes se sont syndiquées avec leurs collègues masculins dans la « Section des mécaniciens-dentistes de la Fédération suisse du personnel des services publics »; le Bureau de placement est placé sous la direction de cette Section et des dépôts dentaires des grandes villes suisses. L'organe officiel de la Section des mécaniciens-dentistes est le journal hebdomadaire *Le Service public*, paraissant à Zurich.

Les laboratoires de prothèse dentaire se sont réunis en « Association des laboratoires de prothèse dentaire de la Suisse », les dentistes en « Société odontologique suisse ». Cette dernière Association possède également un bureau de placement.

(Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines.)

(Reproduction autorisée in extenso seulement et avec indication des sources.)

